



SYMEVAD *info*

SYndicat **M**ixte d'**E**limination et de **VA**lorisation des **D**échets ménagers
des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

N°19 - 2023

SOMMAIRE

Prévention

- Opération Foyers Zéro Déchet **p.2**

Grands Projets

- Projet d'extension et de modernisation du centre de tri **p.3**

Focus sur

- Réparer sans trop dépenser, c'est possible avec le Bonus Réparation **p.5**

Le saviez-vous ?

- Pour le tri des biodéchets des solutions existent déjà ! **p.6**

Agenda

p.7

Bulletin gratuit
N°ISSN : 2107-3589
Dépôt légal : à parution
Diffusion à 1 000 exemplaires
et au format numérique

Directeur de la publication :
Christian MUSIAL

Directeur de la rédaction :
Marc CAMPBELL

Comité de rédaction : Sébastien CHAPELET,
Zoé POIRIER

Textes photos et illustrations :
Service communication du SYMEVAD
P5 : Photo des agents de tri : Philippe Dapvrl -
Conseil Régional Hauts de France
Photos du centre de tri - AVANTPROPOS
Architectes
P7 : photos freepik fxquadra - pictogrammes
vêtements freepik
Impression par Nord'imprim
Ne pas jeter sur la voie publique



EDITO

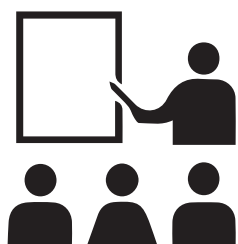
Mieux trier, recycler davantage, éviter le gaspillage sont le leitmotiv du SYMEVAD et de nouveaux investissements importants sont engagés pour moderniser la chaîne de tri des emballages et l'adapter aux nouvelles résines plastique à valoriser.

De la même façon, début 2024, en partenariat avec SUEZ, le SYMEVAD va déployer une nouvelle filière de valorisation des CSR produits par le TVME et aura alors divisé par 5 la quantité de déchets envoyée en enfouissement entre 2020 et 2024. Cependant, tous ces efforts seraient vains si le tri en amont, réalisé par les habitants n'était pas fait correctement. Or, nous constatons qu'il reste de nombreux emballages dans les ordures ménagères tels que des bouteilles de verre, du carton, des bouteilles en plastique et il s'agit là d'un véritable gaspillage puisque ces matières ne peuvent être recyclées si elles ne sont pas triées.

Enfin, il y a encore bien plus intéressant que le tri et le recyclage, il y a la réduction des déchets. Et, c'est bien l'objectif que comptent atteindre les quelques 170 foyers qui se sont engagés auprès de la CAHC et du SYMEVAD pour suivre le programme « Foyers Zéro Déchet » et changer ainsi leur comportement d'achat et réduire drastiquement leur production de déchets.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Christian MUSIAL, Président du SYMEVAD.



PRÉVENTION

Opération Foyers Zéro Déchet

Dans la lignée du Programme Consom'acteurs lancé en 2019 par le SYMEVAD, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin s'est rapprochée de nos services afin de proposer une opération « Foyers Zéro Déchet ».

Un accompagnement technique...

Animée par le SYMEVAD, cette initiative portée par l'Agglo Hénin-Carvin s'adresse uniquement aux habitants du territoire de cette dernière.

Depuis septembre, les 170 familles retenues suivent des ateliers gratuits. L'objectif est d'acquérir les gestes et de découvrir les astuces pour consommer autrement, réduire leurs déchets et, ainsi, réaliser de réelles économies. Les ateliers sont proposés dans plusieurs villes du territoire et sont complétés par un accompagnement personnalisé pour chaque foyer participant.

... et financier pour passer au Zéro Déchet.

A l'issue de chaque atelier thématique, les participants ont des défis à relever, dont un obligatoire par thème. Pour les aider dans la réalisation des défis, des objets Zéro Déchet (ZD) et des bons d'achats à faire valoir dans des commerces locaux et partenaires du dispositif sont remis aux foyers participants. Une fois l'ensemble des ateliers terminé, c'est au total 200 € en bons d'achats et en objets ZD qui auront été remis à chaque foyer participant.



5 ATELIERS THÉMATIQUES



**1 ATELIER = 2H
1 ATELIER / MOIS**



Alimentation



Produits chimiques



Fêtes et Loisirs



Hygiène et Beauté



Vie quotidienne



**DES DÉFIS À REVELER
À VOTRE RYTHME**



**ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ**



Rencontre avec Virginie DENOYELLE Référente Foyers Zéro Déchet de l'Agglomération Hénin-Carvin

> Peux-tu nous décrire ta mission ?

L'animation des ateliers étant assurée par le SYMEVAD, je suis en charge de leur aspect logistique. J'accompagne surtout les familles dans la réussite des défis.

Concrètement entre deux sessions, je les contacte pour savoir si elles rencontrent des difficultés dans la réalisation des défis, le cas échéant les aider à trouver des solutions. Si les participants ont des questions ou des interrogations, ils peuvent me solliciter sans problème.

> Quel est ton ressenti à l'issue des premiers ateliers ?

A chaque atelier, quel que soit le lieu de l'atelier, il y a de bons échanges et beaux partages d'expériences. Les participants sont réellement motivés pour agir puisqu'ils se prêtent facilement au jeu. D'autant plus que les participants ont la possibilité de participer à des défis complémentaires : le défi « Zéro encombrement dans mon logement » et le défi « Zéro végétaux à jeter ». Ce qui montre une vraie prise de conscience. Parce que trier ses déchets c'est déjà bien, mais en produire moins c'est encore mieux.

LES PARTICIPANTS ONT LA PAROLE

QUEL EST VOTRE GESTE ZÉRO DÉCHET DU MOMENT ?

« Nous utilisons les billes céramiques pour l'eau, c'est génial ! Fini les bouteilles d'eau en plastique ! »

Cécile

« Pour l'eau, on a opté pour une carafe filtrante. »

Jean-François

« Avec les enfants nous avons fait des essuie-tout lavables. Devant la simplicité de la chose, ma fille de 7 ans souhaite en offrir à toutes ses copines, avec des lingettes en tissu personnalisées »

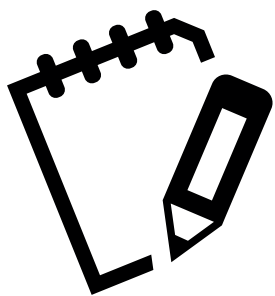
Hélène

« En ce moment, mon kiff c'est de faire des yaourts maison »

Laiticia

« Ici, le Père Noël va opter pour le furoshiki (emballages en tissu) avec des tissus issus de la Ressourcerie ! »

Sébastien



GRANDS PROJETS

Centre de tri : un projet d'extension et de modernisation en approche

Pour mieux trier les déchets recyclables déposés dans la poubelle jaune, le centre de tri du SYMEVAD va s'agrandir et se moderniser.



Centre de tri du SYMEVAD - cabine de pré-tri actuelle

Comme vous le savez certainement, depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages se trient. Par conséquent, le centre de tri du SYMEVAD, implanté sur la commune d'Evin-Malmaison, doit se moderniser afin de s'adapter aux nouveaux emballages plastique à trier (films plastiques, pots, barquettes, etc.)

La chaîne de tri a déjà subi quelques améliorations pour permettre de valoriser partiellement ces nouveaux emballages. Toutefois, pour trier 100% de ceux-ci, des travaux de plus grande ampleur sont prévus.



Centre de tri du SYMEVAD actuel



Centre de tri du SYMEVAD : projection après travaux

Quels changements prévus ?

Concrètement, cela se traduit par la création d'un nouveau bâtiment de 2 700 m², implanté à l'arrière du bâtiment actuel. Ce dernier sera vidé de ses équipements de process afin d'être uniquement destiné au stockage des déchets entrants et des balles de matières premières secondaires.

Le nouveau bâtiment permettra d'abriter un process modernisé parfaitement adapté au tri des déchets d'emballages ménagers recyclables dans la configuration des extensions de consigne de tri. Le bâtiment de stockage et le nouveau bâtiment seront reliés par des convoyeurs fermés permettant d'acheminer les déchets entre les zones de stockage et le process.

Cette configuration permettra au centre de tri actuel de continuer à trier les déchets du territoire durant la plus grande partie de la phase de travaux.

Le centre de tri demeurera un élément clé du dispositif pédagogique du SYMEVAD puisque la passerelle de visite sera prolongée vers le nouveau bâtiment permettant d'aboutir au hall de démonstration de 80 m², donnant une vue directe sur la cabine de tri et sur une partie du process.

Le marché de conception /réalisation de ce nouvel équipement a été attribué au groupement « EBHYS – GSE - Avant propos – V2R » avec comme objectif une mise en service industrielle au quatrième trimestre 2024



QUELQUES CHIFFRES



7 200 M²
DE BÂTIMENTS

> 4 500 m² Zone de stockage des déchets entrants et produits triés
(= bâtiment actuel du centre de tri)
> 2 700 m² Zone du process de tri



16
ÉQUIPEMENTS PRINCIPAUX

dont 9 trieurs optiques
soit 7 de plus qu'actuellement



15 AGENTS DE TRI PAR POSTE

CAPACITÉ DE TRAITEMENT



10 À 12
TONNES
PAR HEURE

19 **MILLIONS D'EUROS**
D'INVESTISSEMENT

Soutenu par





FOCUS SUR

*Réparer sans trop dépenser,
c'est possible avec le Bonus Réparation*

Le Bonus Réparation est un coup de pouce financier issu de la loi AGECS* pour rallonger la durée de vie de vos objets.



Quels objets sont concernés ?

Lancé en 2022, ce dispositif s'est d'abord mis en place pour les équipements électriques et électroniques qui ne sont plus sous garantie. Un dispositif en évolution jusqu'en 2025. Il propose des bonus (réductions) entre 15 et 50€ selon le type d'appareil. A compter du 1^{er} janvier 2024, plusieurs évolutions sont à noter : les bonus sont compris entre 15 et 60€, 24 nouveaux appareils sont éligibles dont la casse écran des téléphones portables, 21 appareils ont leur bonus qui augmentent de 5€ et 5 appareils ont leur bonus qui double.

Depuis novembre, le bonus réparation concerne également les vêtements et les chaussures. L'aide financière applicable à ce type de produit peut varier de 6 à 25 € selon la réparation.

Comment en bénéficier ?

Il n'y a aucune démarche particulière à réaliser, le Bonus Réparation est appliqué directement sur la facture. Il faut en revanche se rendre auprès d'un réparateur labellisé « QualiRépar » pour les équipements électriques et électroniques ou labellisé « Refashion » pour les vêtements et chaussures.

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES



Trouver un
couturier ou
coordonnier



AIDE DE 6€ À 25€**

* loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Trouver un
réparateur



AIDE DE 15€ À 60€**

**Selon l'objet et type de réparation

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour le tri des biodéchets

des solutions existent déjà !

L'obligation du tri des biodéchets à la source au 1^{er} janvier 2024 : faisons le point.

OUI, les collectivités compétentes doivent mettre en place le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, pour les habitants.

NON, si vous n'êtes pas dotés d'un composteur au 1^{er} janvier 2024, vous ne risquez pas d'amende.

Concrètement sur le territoire, cela signifie qu'il revient au SYMEVAD, à Douaisis Agglo, à l'Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de Communes Osartis-Marquion, de mettre en place pour les habitants, des dispositifs adaptés.

Aujourd'hui des solutions existent déjà pour trier vos biodéchets :

1. Les collectivités qui composent le SYMEVAD, proposent de collecter les déchets végétaux en déchèterie dans des bennes dédiées (et en collecte à domicile, dans certains cas).
2. Au SYMEVAD, un composteur est mis à disposition de chaque foyer du territoire, qui a assisté à une réunion d'information. Déjà plus de 26 000 composteurs distribués depuis 2007, aux foyers volontaires.

Pour 2024, de nouvelles réunions publiques permettant la distribution de composteurs et vermicomposteurs seront encore organisées dans les communes du territoire. Les dates sont en cours de planification et seront mises en ligne au fur et à mesure sur notre site internet symevad.org. Venez nombreux !

QU'EST-CE LES BIODÉCHETS ?



les déchets végétaux



les déchets alimentaires



AGENDA

Journées portes ouvertes



> Centre de tri
Evin-malmaison

Lun. 26 février

Sam. 23 mars et 16 novembre

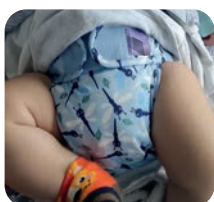
> Jardin & Ressourcerie
Evin-malmaison

Sam. 27 avril et 28 sept

> Centre de compostage
Vitry-en-Artois

Merc. 3 avril 14h30

Sensibilisation aux couches lavables



> Réunions publiques

Sam. 27 janvier 15h en visioconférence

Sam. 13 avril 10h Drocourt

Sam. 29 juin 10h secteur Osartis-Marquion

Sensibilisation aux protections menstruelles lavables



> Réunions avec remise de kit

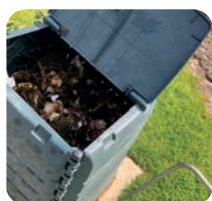
Lun. 19 février 18h30 en visioconférence

Ven. 22 mars 18h30 Libercourt

Ven. 12 avril 18h30 (secteur Hénin-Carvin)

Ven. 14 juin 18h30 (secteur Osartis-Marquion)

Passer au compostage



> Réunions publiques

avec mise à disposition gratuite d'un
composteur à l'issue de la réunion

Les jeudis : 14 mars (complet),

18 avril à 18h30 - Evin-Malmaison

> Visioconférence

avec mise à disposition gratuite d'un
composteur ultérieurement en mode drive

Les mardis 26 mars et 23 avril à 18h30

**Pour tous ces rendez-vous, l'inscription est obligatoire :
via un formulaire en ligne sur symevad.org ou au 03 21 74 35 99**